

N° 48/11.08

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 70'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU SENTIER DU MOULIN



Annexe : plan de situation

Infrastructures et énergies

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 novembre 2008.

Première séance de commission : mercredi 12 novembre 2008, à 18 h 30, à la salle des Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE.....	3
2	ASPECT TECHNIQUE	3
3	ASPECT FINANCIER.....	3
4	PLAN DES INVESTISSEMENT	4
5	CONCLUSION.....	4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Le sentier du Moulin longe la Morges depuis le giratoire du même nom jusqu'au Collège du Petit-Dézaley. Il est fréquenté aussi bien par les habitants du quartier, les promeneurs à la recherche d'un havre de paix que par les étudiants des Gymnase et Centre professionnel de Marcelin. L'éclairage de ce cheminement, dès que l'on quitte l'avenue du Moulin, date de la fin des années soixante.

Au début des années nonante, la partie inférieure de l'éclairage public a été remise partiellement en état afin de tenir encore quelques années en vue de travaux plus conséquents. Les interventions d'urgence sont de plus en plus fréquentes.

Le matériel utilisé à l'époque n'est plus disponible sur le marché et nous devons malheureusement mettre hors service les luminaires défectueux au fur et à mesure des pannes rencontrées.

Les récents glissements de terrain de cet été nous ont contraints à déposer deux mâts. La ligne enterrée suit également le niveau du terrain et les mesures de contrôle laissent constater des défauts d'isolation. L'alimentation électrique est prise actuellement sur le bâtiment de la Tour du Moulin, emplacement qui ne nous permet pas la pose d'un compteur et d'un système économiseur d'énergie LEC.

2 ASPECT TECHNIQUE

Il est prévu le remplacement de l'éclairage actuel par un modèle correspondant aux normes en vigueur, tout en tenant compte de la zone arborisée, du caractère piétonnier ainsi que des recommandations sur la faune.

Une nouvelle alimentation sera créée depuis le réseau du giratoire du Moulin. Elle nous permettra de nous raccorder sur un réseau compté et équipé d'un régulateur de tension du réseau, économiseur d'énergie (LEC). Par la même occasion l'alimentation actuelle sera supprimée à l'intérieur du bâtiment de la Tour du Moulin.

La suppression de 20 points lumineux de 80 W à la vapeur de mercure et leur remplacement par la pose de 14 points lumineux à 35 W aux iodures métalliques permettra une réduction de 1'100 W de la puissance installée, soit une économie annuelle de 4'662 kWh. A celle-ci s'ajoute l'économie supplémentaire due au LEC, soit environ 20 % de la consommation annuelle.

Bien que la Municipalité n'ait pas encore répondu à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand", la présente demande de crédit va dans le sens de la motion.

3 ASPECT FINANCIER

Pose de 14 points lumineux espacés de 25 m, en alternance gauche droite selon les possibilités du terrain :

• Fourniture de luminaires et appareillage	CHF	25'000.00
• Génie civil pour les fouilles et socles	CHF	35'000.00
• Démontage et élimination ancienne installation	<u>CHF</u>	<u>5'000.00</u>
Total	CHF	65'000.00
TVA 7.6 %	<u>CHF</u>	<u>4'950.00</u>
Total TTC arrondi	<u>CHF</u>	<u>70'000.00</u>

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaire. En revanche, il en résultera une diminution sur les frais d'entretien et des économies d'énergie comme mentionné sous point 2.

4 PLAN DES INVESTISSEMENTS

Ce montant a été porté au plan des investissements 2008 réactualisé, suite au glissement de terrain survenu sur les rives de la Morges.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.00 pour le remplacement de l'éclairage public au sentier du Moulin;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 7'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 octobre 2008.

le vice-président

le secrétaire

F. Jomini

G. Stella